

OUVERTURE DE NAO – 12 décembre 2017

Les supports communiqués sur les différentes Mutuelles constituant l'UES MGEN ne nous ont pas permis de situer avec précision les particularités de chaque secteur, mêlant notamment les niveaux de rémunérations des Mutuelles UGEM (MGEN, Union, personnels non médicaux des centres de santé), ne permettant évidemment pas de discerner les structurations (centres de contacts, centres de gestion, sections, ...) et encore moins les filières, classifications, fonctions. Nous avons parallèlement dénoncé les carences actuelles de la BDES sur les données sociales et de rétribution, qui entravent la mission qui nous est confiée.

Après de longs discours sur le contexte, parfois déconnectés des préoccupations immédiates des salariés et de l'objet réel de la réunion portant sur les évolutions des rémunérations à prévoir, nous avons formulé, **au titre de la CFDT**, les revendications suivantes, en première intention. L'employeur nous a indiqué en début de séance qu'il prendrait mandat sur les suites à donner - ou non - auprès de l'exécutif du groupe (donc aucune réponse à ce stade). Il nous indique cependant, en fin de réunion qu'il disposerait d'un budget dédié de 2% sur UGEM et Syntec (Mgen Technologie) et de 1,5% sur ASS.

Sur les données fournies, l'employeur nous dit « *On ne souhaite pas une approche statistique segmentée, ni trop catégorielle* ». On s'approprie. **Avant de discuter les variables de la rémunération**, la CFDT revendique **une augmentation collective sur toute l'UES** :

- **Prime de 500 € pour tous,**
- **1,5% d'augmentation collective,**
- **0,1% pour égal pro,**

Sur les chèques-vacances, l'employeur nous a affirmé que *cela lui coutait déjà assez cher*, et qu'il ne comptait pas faire évoluer. **En conséquence**, la CFDT a pris acte et manifesté sa volonté d'une communication rapide sur les centres – et tous les centres – en sorte que les salariés puissent d'ores et déjà s'inscrire en premier prélèvement dès le mois de janvier. Tout le monde ne peut pas se permettre le versement de 4 mois d'épargne en une fois !

Nous reviendrons vers vous dès lors que nous aurons des éléments concrets à vous apporter (aucune date pour une seconde séance de NAO ne nous a été donnée à ce jour).

En spécifique à ASS :

- Congés parentaux rémunérés et d'ancienneté identiques UGEM,
- Prime décentralisée - 6 jours non décomptés par semestre,
- Métiers en tension, en cas de carence constatée au niveau de la branche, la CFDT pourrait envisager de négocier des mesures anticipatrices, ainsi que nous l'avons fait pour les aides médico-psychologiques (AMP) et aides-soignants par exemple.

Pour les prestations CE (tourisme ou œuvres sociales) : <http://www.cceuesmgen.fr>

Pour vous informer sur l'actualité syndicale du groupe Mgen, un seul clic :
<http://www.cfdtgroupemgen.org/>